

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 juillet 2020 – 17h00

Délibération n°2020/71

Date de convocation : 06 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercices : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 10 juillet 2020 à dix-sept heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (68 titulaires) :

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, LESNE Jacques, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, BLAIRON Daniel, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres ayant donné procuration (6) :

BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, COULON Laurent à RICHEZ Jean-Pierre

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2020/71 : Portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) au Syndicat Mixte de l'Escaut et de ses Affluents (SyMEA)

Afin de porter la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Escaut, le Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut a été créé en mars 2014.

Fin 2016, le syndicat a été sollicité par les services de l'État pour s'étendre sur le territoire de la Sensée afin de porter son schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Celui-ci était alors porté par l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de la Sensée, qui a été dissoute au 31 décembre 2017.

Depuis le 1er janvier 2018, le Syndicat Mixte de l'Escaut est donc devenu le SyMEA, Syndicat Mixte Escaut et Affluents, structure porteuse des SAGE de l'Escaut et de la Sensée.

Le SyMEA est un syndicat mixte fermé composé de quinze établissements publics de coopération intercommunales :

- Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole ;
- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut ;
- Communauté d'Agglomération de Cambrai ;
- Communauté de Communes du Pays Solesmois ;
- Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis ;
- Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale ;
- Communauté de Communes du Pays de Mormal ;
- Communauté de Communes Sud Artois ;
- Communauté de Communes Osartis-Marquion ;
- Communauté de Communes du Pays Vermandois ;
- Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre ;
- Communauté d'Agglomération du Douaisis ;
- Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent ;
- Communauté Urbaine d'Arras ;
- Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Le SyMEA a été créé pour répondre à plusieurs besoins du bassin:

- portage du SAGE de l'Escaut et du SAGE de la Sensée : il est chargé de l'élaboration puis de la mise en œuvre des documents ;
- coordination des actions sur le bassin versant et conseil auprès des intercommunalités et des communes ;
- maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement et de gestion des eaux relevant de la solidarité de bassin et les opérations d'amélioration des connaissances ;
- coopération inter-SAGE ;
- coopération transfrontalière.

Le syndicat Mixte Escaut et Affluents a aussi été chargé de la co-animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Escaut-Sensée.

Conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la cinquième partie législative du code général des collectivités territoriales.

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Conformément aux statuts du SyMEA, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis dispose de cinq représentants titulaires et de cinq représentants suppléants.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5711-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Escaut et de ses Affluents (SyMEA),

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide :

– **De désigner les cinq représentants titulaires de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au Syndicat Mixte de l'Escaut et de ses Affluents comme suit :**

1. GODELIEZ NICAISE Véronique
2. QUONIOU Henri
3. HENNEQUART Michel
4. LEFEBVRE Bertrand
5. FORRIERES André-Marie

– **De désigner les cinq représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au Syndicat Mixte de l'Escaut et de ses Affluents comme suit :**

1. MACAREZ Jean-Félix
2. LAUDE Pierre
3. KEHL Didier
4. OLIVIER Jacques
5. BRICOUT Frédéric

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 13 juillet 2020 et de la publication le
13 juillet 2020

Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 13 juillet 2020

Le Président,
Maire de Le-Cateau-Cambrésis,

Serge SIMÉON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.